

**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2017

Publication : 01/03/2017

VILLE DE TROUY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Objet :

Approbation de la
modification de la
convention sur la
médecine du travail
préventive conclue avec
le CDG18

L'an deux mille dix-sept le vingt-huit février, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Franck BRETEAU, Sandrine FLOUZAT, Olivier MAUPETIT, Roland GOGUERY, Nadine MOREAU, Didier GUICHARD, Oliver GALOPIN, Laurent GOSCINSKI, Nathalie BERNIOT, Bertrand TISSIER, Bernard BOURDU, Frédéric JOUBAUD, Patrick SEGAUD, Anne MICHALEUVIEZ, Rachel TANNEUR, Sophie SARIAN, Marc BELLENGER, Béatrice RATELET.

Date de convocation

21 février 2017

Étaient absents :

Mesdames et Messieurs Coralie DEROCHE, Didier GEORGES, Marc SOUDY, Laetitia PREVOST, Anne-Marie FERREIRINHO, Stéphanie DEDION, Pascal GOUDY, Stéphanie LHOSTE.

Date d'affichage

3 mars 2017

Étaient excusés :

Mesdames et Messieurs Coralie DEROCHE, Didier GEORGES, Marc SOUDY, Laetitia PREVOST, Anne-Marie FERREIRINHO, Stéphanie DEDION.

Nombre de conseillers

En exercice 27
Présents 19
Votants 25

Ont donné Pouvoir :

Coralie DEROCHE à Béatrice RATELET,
Didier GEORGES à Sophie SARIAN,
Marc SOUDY à Roland GOGUERY,
Laetitia PREVOST à Franck BRETEAU,
Anne-Marie FERREIRINHO à Nadine MOREAU,
Stéphanie DEDION à Nathalie BERNIOT,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Le Maire, rappelle à l'assemblée que,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 ;

Vu le décret n° 2000-542 du 16 juin 2000 ;

Vu la convention d'adhésion au service de médecine préventive signée avec le Centre de gestion du Cher, pour une durée de 3 ans, le 18/02/2015,

Considérant que ladite convention est modifiée en son article 3, paragraphe C,

Considérant d'autre part, que désormais la convention valable 1 an, est renouvelable chaque année par tacite reconduction,

En outre, à compter du 01/01/2017, le montant de la participation évolue de la manière suivante :

- tarif de la visite applicable à 95 € / visite ;

Le Maire demande à l'assemblée d'entériner les modifications proposées ainsi que les nouveaux tarifs.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion de la ville de TROUY au service de médecine préventive du Centre de gestion du Cher, à compter du 1^{er} mars 2017,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention relative à l'organisation des examens de médecine du travail avec le Centre de gestion du Cher,
- **PRÉCISE** que la dépense en découlant sera imputée au chapitre 012 du Budget communal.

Le Maire

Gérard SANTOSUOSSO

**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2017

Publication : 01/03/2017

VILLE DE TROUY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Objet :

Débat d'orientation
budgétaire 2017
(D.O.B)

L'an deux mille dix-sept le vingt-huit février, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Franck BRETEAU, Sandrine FLOUZAT, Olivier MAUPETIT, Roland GOGUERY, Nadine MOREAU, Didier GUICHARD, Oliver GALOPIN, Laurent GOSCINSKI, Nathalie BERNIOT, Bertrand TISSIER, Bernard BOURDU, Frédéric JOUBAUD, Patrick SEGAUD, Anne MICHALEUVIEZ, Rachel TANNEUR, Sophie SARIAN, Marc BELLENGER, Béatrice RATELET.

Date de convocation

21 février 2017

Date d'affichage

3 mars 2017

Étaient absents :

Mesdames et Messieurs Coralie DEROCHE, Didier GEORGES, Marc SOUDY, Laetitia PREVOST, Anne-Marie FERREIRINHO, Stéphanie DEDION, Pascal GOUDY, Stéphanie LHOSTE.

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	19
Votants	25

Étaient excusés :

Mesdames et Messieurs Coralie DEROCHE, Didier GEORGES, Marc SOUDY, Laetitia PREVOST, Anne-Marie FERREIRINHO, Stéphanie DEDION.

Ont donné Pouvoir :

Coralie DEROCHE à Béatrice RATELET,
Didier GEORGES à Sophie SARIAN,
Marc SOUDY à Roland GOGUERY,
Laetitia PREVOST à Franck BRETEAU,
Anne-Marie FERREIRINHO à Nadine MOREAU,
Stéphanie DEDION à Nathalie BERNIOT,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment en son article L. 2312-1 ;

Considérant que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil municipal sur les orientations générales du Budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8 ;

Vu l'article 21 du règlement intérieur de la ville de Trouy adopté par délibération du 15 avril 2014 et actualisé par délibération du 15 septembre 2015 ;

Conformément au règlement intérieur susvisé, le débat d'orientation budgétaire a lieu dans le courant du mois de février de chaque année, lors d'une séance ordinaire, après inscription à l'ordre du jour ou lors d'une séance réservée à cet effet ;

Considérant que le débat d'orientation budgétaire doit donner lieu à une délibération qui sera enregistrée au procès-verbal de séance ;

Vu le rapport présenté aux Conseillers municipaux ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **INDIQUE** que le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2017 a eu lieu dans les deux mois précédant le vote des Budgets primitifs 2017.

Le Maire

Gérard SANTOSUOSSO

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2017

Publication : 01/03/2017

**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**

VILLE DE TROUY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Objet :

Approbation de l'octroi
d'une subvention au
Conseil Départemental
de l'Accès au Droit

L'an deux mille dix-sept le vingt-huit février, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Franck BRETEAU, Sandrine FLOUZAT, Olivier MAUPETIT, Roland GOGUERY, Nadine MOREAU, Didier GUICHARD, Oliver GALOPIN, Laurent GOSCINSKI, Nathalie BERNIOT, Bertrand TISSIER, Bernard BOURDU, Frédéric JOUBAUD, Patrick SEGAUD, Anne MICHALEUVIEZ, Rachel TANNEUR, Sophie SARIAN, Marc BELLENGER, Béatrice RATELET.

Date de convocation

21 février 2017

Date d'affichage

3 mars 2017

Étaient absents :

Mesdames et Messieurs Coralie DEROCHE, Didier GEORGES, Marc SOUDY, Laetitia PREVOST, Anne-Marie FERREIRINHO, Stéphanie DEDION, Pascal GOUDY, Stéphanie LHOSTE.

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	19
Votants	25

Étaient excusés :

Mesdames et Messieurs Coralie DEROCHE, Didier GEORGES, Marc SOUDY, Laetitia PREVOST, Anne-Marie FERREIRINHO, Stéphanie DEDION.

Ont donné Pouvoir :

Coralie DEROCHE à Béatrice RATELET,
Didier GEORGES à Sophie SARIAN,
Marc SOUDY à Roland GOGUERY,
Laetitia PREVOST à Franck BRETEAU,
Anne-Marie FERREIRINHO à Nadine MOREAU,
Stéphanie DEDION à Nathalie BERNIOT,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu la demande de contribution du Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Cher (CDAD du Cher), Groupement d'Intérêt Public en charge du développement de l'aide à l'accès au droit dans le département du Cher ;

Vu la mission du CDAD de développer la politique d'aide à l'accès au droit sur l'ensemble du département ;

Vu la création en 2001 d'un service d'accès au droit et à la justice (SADJI) ;

Vu l'enjeu social de cet objectif ;

Considérant qu'une contribution financière des communes, même symbolique, (habituellement entre 30 et 1 000 €) contribue à la pérennité et à l'amélioration d'un service complet à l'ensemble des habitants du cher et en conséquence aux truciens ;

Vu l'avis favorable du Bureau municipal ;

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de contribuer au CDAD à hauteur de 100 € ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal après avoir délibéré :

- **APPROUVE** sa contribution volontaire à hauteur de 100 € au Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Cher (CDAD du Cher), Groupement d'Intérêt Public en charge du développement de l'aide à l'accès au droit dans le département du Cher et ce, dans un esprit de partenariat ;
- **DIT** que la dite dépense sera inscrite au BP 2017 ;
- **INDIQUE** que les permanences effectuées par le CDAD seront portées à la connaissance des truciens via le Bien Vivre à Trouy.

Le Maire

Gérard SANTOSUOSSO

**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2017

Publication : 01/03/2017

VILLE DE TROUY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet :

Décision municipale :
Liste des marchés
conclus en 2016

L'an deux mille dix-sept le vingt-huit février, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Franck BRETEAU, Sandrine FLOUZAT, Olivier MAUPETIT, Roland GOGUERY, Nadine MOREAU, Didier GUICHARD, Oliver GALOPIN, Laurent GOSCINSKI, Nathalie BERNIOT, Bertrand TISSIER, Bernard BOURDU, Frédéric JOUBAUD, Patrick SEGAUD, Anne MICHALEUVIEZ, Rachel TANNEUR, Sophie SARIAN, Marc BELLENGER, Béatrice RATELET.

Date de convocation
21 février 2017

Date d'affichage
3 mars 2017

Étaient absents :

Mesdames et Messieurs Coralie DEROCHE, Didier GEORGES, Marc SOUDY, Laetitia PREVOST, Anne-Marie FERREIRINHO, Stéphanie DEDION, Pascal GOUDY, Stéphanie LHOSTE.

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	19
Votants	25

Étaient excusés :

Mesdames et Messieurs Coralie DEROCHE, Didier GEORGES, Marc SOUDY, Laetitia PREVOST, Anne-Marie FERREIRINHO, Stéphanie DEDION.

Ont donné Pouvoir :

Coralie DEROCHE à Béatrice RATELET,
Didier GEORGES à Sophie SARIAN,
Marc SOUDY à Roland GOGUERY,
Laetitia PREVOST à Franck BRETEAU,
Anne-Marie FERREIRINHO à Nadine MOREAU,
Stéphanie DEDION à Nathalie BERNIOT,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Conformément à l'article 133 du nouveau Code des Marchés Publics, qui stipule que la personne publique, en l'occurrence le Maire, doit publier au cours du premier trimestre de chaque année une liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires ;

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal cette liste établie dans les conditions définies par un arrêté du Ministre chargé de l'économie ;

Le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2016 des marchés publics (MAPA), des consultations (contrats), tel que ci-après, lequel sera affiché en mairie et publié sur le site Internet de la ville de Trouy.

Le Maire

Gérard SANTOSUOSSO

Tranches	Objet	Date	Attributaire	Code postal
0 à 3 999 € HT	MARCHES DE SERVICES			
	Contrat spectacle musical vœux du Maire à la population	08/01/2016	MUZET'S CABARET	18
	MAPA N° 04-2016 LOTS 3 ET 7 Vérification réglementaire périodique des ascenseurs et éclairages stade	07/06/2016	APAVE	18
	CONSULTATION 6-2016 Frais de bornage de la propriété du château Roze	07/06/2016	NEUILLY SAS	18
	CONSULTATION N°05-2016 ENERGIE GAZ STADE MUNICIPAL	01/06/2016	ANTARGAZ	54
	Contrat de maintenance des ascenseurs PMR	01/01/2016	ERMHES	35
	MAPA N° 09-2016 COLLECTE DES OBJETS ENCOMBRANTS	13/09/2016	VEOLIA CTSP	18
4 000 à 24 999 € HT	MARCHES DE SERVICES			
	MAPA N° 04-2016 LOTS 1, 2, 5 et 6 Vérification réglementaire périodique des installations électriques Gaz,			
	aires de jeux et équipement sportifs	07/06/2016	DEKRA	18
	MAPA N° 04-2016 LOT 4 Vérification réglementaire périodique du désenfumage et des extincteurs	07/06/2016	DESAUTEL	87
	MAPA N° 05-2016 Energie Gaz Vestiaires stade municipal de Trouy	07/06/2016	ANTARGAZ	54
	MARCHES DE FOURNITURES ET DE SERVICES			
	CONSULTATION N° 2-2016 TRAVAUX D'IMPRESSION du DICRIM	23/02/2016	IMPRIMERIE ST AMANDOISE	18
25 000 à 49 999 € HT	MARCHES DE SERVICES			
	Contrat "logiciels "	01/01/2016	JVS	51
	MARCHES DE SERVICES			
	MAPA N° 01-2016 MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE SUR TRAVAUX DE VRD	03/03/2016	ICA INGENIERIE CONSEIL EN AMENAGEMENT	18
50 000 à 89 999 € HT	MARCHES DE SERVICES			
	Contrat de location-maintenance	22/04/2016	LOCAM/BUREAUTIQUE DIFFUSION	18
	MARCHES DE TRAVAUX			
	MAPA N° 08-2016 Réhabilitation de voirie	13/09/2016	AXIROUTE	18
90 000 à 208 999 € HT	MARCHES FINANCIERS			
	CONSULTATION N° 11-2016 emprunt	22/11/2016	CAISSE D'EPARGNE LOIRE CENTRE	18
	MARCHES DE FOURNITURES ET DE SERVICES			
	MAPA N° 10-2016 PRODUCTION, CONDITIONNEMENT ET LIVRAISON DES REPAS EN LIAISON FROIDE	01/01/2016	ANSAMBLE	18
	DES RESTAURANTS SCOLAIRE ET DU CENTRE DE LOISIRS DE LA VILLE DE Trouy			
	MARCHES DE TRAVAUX			
	MAPA N° 07-2016 Programme de voirie	13/09/2016	SAS COLAS CENTRE OUEST	18

**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2017

Publication : 01/03/2017

VILLE DE TROUY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Objet :

Fixation du montant de la participation de la Ville en direction des familles dans le cadre des classes de neige organisées par les écoles élémentaires de Trouy

L'an deux mille dix-sept le vingt-huit février, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Franck BRETEAU, Sandrine FLOUZAT, Olivier MAUPETIT, Roland GOGUERY, Nadine MOREAU, Didier GUICHARD, Oliver GALOPIN, Laurent GOSCINSKI, Nathalie BERNIOT, Bertrand TISSIER, Bernard BOURDU, Frédéric JOUBAUD, Patrick SEGAUD, Anne MICHALEUVIEZ, Rachel TANNEUR, Sophie SARIAN, Marc BELLENGER, Béatrice RATELET.

Date de convocation

21 février 2017

Étaient absents :

Mesdames et Messieurs Coralie DEROCHE, Didier GEORGES, Marc SOUDY, Laetitia PREVOST, Anne-Marie FERREIRINHO, Stéphanie DEDION, Pascal GOUDY, Stéphanie LHOSTE.

Date d'affichage

3 mars 2017

Étaient excusés :

Mesdames et Messieurs Coralie DEROCHE, Didier GEORGES, Marc SOUDY, Laetitia PREVOST, Anne-Marie FERREIRINHO, Stéphanie DEDION.

Nombre de conseillers

En exercice 27
Présents 19
Votants 25

Ont donné Pouvoir :

Coralie DEROCHE à Béatrice RATELET,
Didier GEORGES à Sophie SARIAN,
Marc SOUDY à Roland GOGUERY,
Laetitia PREVOST à Franck BRETEAU,
Anne-Marie FERREIRINHO à Nadine MOREAU,
Stéphanie DEDION à Nathalie BERNIOT,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu le projet de classe de neige présenté par l'école élémentaire de TROUY Nord au titre de l'année scolaire 2016/2017 pour les élèves de CM1 ;

Vu le projet de classe de neige présenté par l'école élémentaire de TROUY Bourg au titre de l'année scolaire 2016/2017 pour les élèves de CM2 ;

Vu la participation du Conseil départemental du Cher ;

Vu les propositions du service municipal Enfance-Scolaire,

Vu l'avis favorable du Maire, des élus en charges des secteurs enfance-scolaire et du Bureau municipal du 7 février 2017 ;

Le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la participation de la ville de TROUY :
 - au séjour de l'école élémentaire de Trouy Nord pour un montant global de 1 129 € distribué selon un quotient familial et fixant dans un souci d'équité une base fixe de 31€ pour tous les foyers.
 - au séjour de l'école élémentaire de Trouy Bourg pour un montant global de 870 € distribué selon un quotient familial et fixant dans un souci d'équité une base fixe de 31€ pour tous les foyers.
- **DIT** que la participation totale de 1 999 € sera inscrite au Budget primitif 2017 et sera versée dès que nécessaire.

Le Maire

Gérard SANTOSUOSSO

**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2017

Publication : 01/03/2017

VILLE DE TROUY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Objet :

Approbation de la mission de maîtrise d'œuvre à NEUILLY SAS

L'an deux mille dix-sept le vingt-huit février, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Franck BRETEAU, Sandrine FLOUZAT, Olivier MAUPETIT, Roland GOGUERY, Nadine MOREAU, Didier GUICHARD, Oliver GALOPIN, Laurent GOSCINSKI, Nathalie BERNIOT, Bertrand TISSIER, Bernard BOURDU, Frédéric JOUBAUD, Patrick SEGAUD, Anne MICHALEUVIEZ, Rachel TANNEUR, Sophie SARIAN, Marc BELLENGER, Béatrice RATELET.

Date de convocation

21 février 2017

Date d'affichage

3 mars 2017

Étaient absents :

Mesdames et Messieurs Coralie DEROCHE, Didier GEORGES, Marc SOUDY, Laetitia PREVOST, Anne-Marie FERREIRINHO, Stéphanie DEDION, Pascal GOUDY, Stéphanie LHOSTE.

Nombre de conseillers

En exercice 27

Présents 19

Votants 25

Étaient excusés :

Mesdames et Messieurs Coralie DEROCHE, Didier GEORGES, Marc SOUDY, Laetitia PREVOST, Anne-Marie FERREIRINHO, Stéphanie DEDION.

Ont donné Pouvoir :

Coralie DEROCHE à Béatrice RATELET,
Didier GEORGES à Sophie SARIAN,
Marc SOUDY à Roland GOGUERY,
Laetitia PREVOST à Franck BRETEAU,
Anne-Marie FERREIRINHO à Nadine MOREAU,
Stéphanie DEDION à Nathalie BERNIOT,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu l'acquisition du 14 juin 2010 par la ville de la parcelle cadastrée AK N° 219, sise rue des Acacias, pour une surface de 5 122 m² au prix 71 406.98 € (frais de notaire inclus) et ce, dans la perspective d'y implanter une structure pour personnes âgées ;

Vu le MAPA N° 14-2007 portant sur les « prestations de relevés topographiques et de données foncières » attribué à NEUILLY SAS, société de maîtrise d'œuvre, géomètre-expert, étude, topographie et SIG sise à Marmagne (18), dont le Conseil municipal a pris acte le 18 décembre 2007 ;

Considérant que NEUILLY SAS a été missionnée le 6 octobre 2010 (OS N° 13) pour réaliser l'étude topographique et l'esquisse portant sur la desserte de la parcelle AK N° 219 dédiée à l'implantation de la résidence seniors et de constructions individuelles ;

Vu le MAPA N° 01-2011 portant sur les « prestations de relevés topographiques et de données foncières » attribué à NEUILLY SAS, société de maîtrise d'œuvre, géomètre-expert, étude, topographie et SIG sise à Marmagne (18), dont le Conseil municipal a pris acte le 29/03/2011 ;

Considérant que NEUILLY SAS a été missionnée le 28 août et 8 octobre 2012 (OS N° 9 et 14) pour des relevés topographiques de la rue des Acacias avec reconnaissance des différents réseaux de la parcelle cadastrée AK N° 219 réservée au projet de la résidence seniors ;

Vu les délibérations du 13 septembre 2016 par lesquelles le Conseil municipal a transféré à Bourges Plus la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement de rue des Acacias, a approuvé le plan de financement proposé par le SDE 18 ainsi que les devis proposés par l'opérateur Orange pour la dissimulation des réseaux ;

Vu la délibération du 22 novembre 2016, par laquelle le Conseil municipal a approuvé l'autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP) référencé N° 2-2016 portant sur l'opération de l'aménagement de la rue des acacias et de la résidence seniors ;

Vu la délibération du 17 janvier 2017 par laquelle le Conseil municipal a approuvé l'opération et son plan de financement en vue de solliciter une subvention à Madame la préfète dans le cadre de la DETR et/ou FSIL 2017 ;

Considérant l'état d'avancement du dossier de consultation des entreprises établi par Bourges Plus pour les travaux de la rue ;

Vu le calendrier prévisionnel s'y rattachant ;

Vu la confirmation de France Loire pour l'achat d'une parcelle d'environ 1 100 m² en vue d'y réaliser 7 logements sociaux de type 3 ;

Considérant qu'il y a lieu de mettre en œuvre ledit projet ;

Considérant que NEUILLY SAS a été missionnée sur ce projet depuis 2010 et ce, dans le cadre des MAPA N° 14/2007 et 1/2011 dont elle est attributaire ;

Considérant que l'ensemble des prestations qu'elle a réalisé et fourni a permis la conception du projet, sa concertation avec le bailleur social, France Loire et sa présentation aux différents partenaires et autorités ;

Vu l'ordonnance du N° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret N° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Monsieur le Maire-adjoint informe l'assistance que, NEUILLY SAS a été missionnée pour poursuivre les différentes missions commencées et nécessaires à la finalisation du projet et à réalisation de l'opération ;

Vu les propositions financières établies par NEUILLY SAS ;

Vu l'avis favorable du Bureau municipal du 7 février 2017 ;

Vu Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération N° 04-2016 du 19 janvier 2016, par laquelle le Conseil municipal a donné délégation au Maire pour exercer un certain nombre d'attributions en son nom et notamment en son alinéa 4 « *De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au Budget, d'un montant inférieur à 209 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5% et lorsque ces crédits sont inscrits au Budget* » ;

Conformément aux articles L. 2122-2, L. 2122-22, L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est donné communication, comme prescrit, de la décision que Monsieur le Maire a été amené à prendre depuis la dernière séance du 17 janvier 2017 ;

Le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** du compte-rendu de la décision d'attribution à NEUILLY SAS, société de maîtrise d'œuvre, géomètre-expert, étude, topographie et SIG sise à Marmagne (18), des missions suivantes portant sur l'opération « Résidence seniors » comportant la création de 15 lots à bâtir suivant les esquisses d'aménagement, les relevés topographiques et la reconnaissance de réseaux déjà fournis à la Collectivité par l'attributaire susnommé et de la signature du contrat en découlant :

Mission d'ingénierie et de maîtrise d'œuvre	22 920 € HT
Elaboration du projet	
Missions AVP, PRO, ACT, DET, AOR et suivi des travaux	
Mission foncière	5 655 € HT
Bornage périmétrique et des lots créés	
Mission urbanistique	5 580 € HT
Réalisation des dossiers du permis d'aménager	
TOTAL	34 155 € HT

Le Maire

Gérard SANTOSUOSSO

**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2017

Publication : 01/03/2017

VILLE DE TROUY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Objet :

Achat par la Ville de parcelles à un particulier venant s'ajouter au projet « résidence seniors »

L'an deux mille dix-sept le vingt-huit février, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Franck BRETEAU, Sandrine FLOUZAT, Olivier MAUPETIT, Roland GOGUERY, Nadine MOREAU, Didier GUICHARD, Oliver GALOPIN, Laurent GOSCINSKI, Nathalie BERNIOT, Bertrand TISSIER, Bernard BOURDU, Frédéric JOUBAUD, Patrick SEGAUD, Anne MICHALEUVIEZ, Rachel TANNEUR, Sophie SARIAN, Marc BELLENGER, Béatrice RATELET.

Date de convocation

21 février 2017

Étaient absents :

Mesdames et Messieurs Coralie DEROCHE, Didier GEORGES, Marc SOUDY, Laetitia PREVOST, Anne-Marie FERREIRINHO, Stéphanie DEDION, Pascal GOUDY, Stéphanie LHOSTE.

Date d'affichage

3 mars 2017

Étaient excusés :

Mesdames et Messieurs Coralie DEROCHE, Didier GEORGES, Marc SOUDY, Laetitia PREVOST, Anne-Marie FERREIRINHO, Stéphanie DEDION.

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	19
Votants	25

Ont donné Pouvoir :

Coralie DEROCHE à Béatrice RATELET, Didier GEORGES à Sophie SARIAN, Marc SOUDY à Roland GOGUERY, Laetitia PREVOST à Franck BRETEAU, Anne-Marie FERREIRINHO à Nadine MOREAU, Stéphanie DEDION à Nathalie BERNIOT,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu les délibérations du Conseil municipal du 17/11/2016 et 17/01/2017 approuvant le projet « Résidence seniors » et son plan de financement qui intègre l'acquisition supplémentaire de foncier ;

Vu la situation des parcelles cadastrées AK N° 82 et 83 qui permet une extension du projet susvisé ;

Vu l'intérêt de la ville de se porter acquéreur d'une partie de ces parcelles pour une surface d'environ 1 050 m² afin de valoriser son projet ;

Vu l'estimation du service de France Domaine du 30 septembre 2016 qui estime la valeur vénale des dites parcelles à 32 000 € ;

Considérant qu'une marge de 10 % peut être appliquée ;

Vu la proposition de la ville par courrier du 16 janvier 2017 aux propriétaires à hauteur de 35 000 € net vendeur, les frais de bornage étant pris en charge par le vendeur et les frais de notaire par l'acquéreur ;

Vu l'accord des propriétaires ;

Vu l'avis favorable du Bureau municipal du 7/02/2017 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable pour se porter acquéreur d'une partie des parcelles cadastrées AK 82 et 83 sur la base des accords suivants :
 - Pour un prix de 35 000 € ;
 - Pour une surface de 1050 m² (selon le plan provisoire établi par SAS NEUILLY) ;
 - Pour un achat de la parcelle en l'état avec un bâtiment existant
- **AUTORISE** en conséquence Monsieur le Maire, Madame Béatrice RATELET, Monsieur Roland GOGUERY, Maires Adjoints, avec la possibilité d'agir séparément, à signer l'acte notarié en découlant auprès de Maître ARMANDET (18000 BOURGES), Notaire en charge de ce dossier.
- **DIT** que les frais de bornage sont à la charge du vendeur et les frais de notaire à la charge de l'acquéreur.
- **PRÉCISE** que la dite dépense sera inscrite au Budget annexe de l'opération « Rue des Acacias – Résidence seniors »

Le Maire

Gérard SANTOSUOSSO

**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2017
Publication : 01/03/2017



VILLE DE TROUY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet :

Demande de subvention dans le cadre du FIF (Fonds d'Intervention Foncière) auprès de Bourges Plus dans le cadre de cet achat foncier

L'an deux mille dix-sept le vingt-huit février, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Franck BRETEAU, Sandrine FLOUZAT, Olivier MAUPETIT, Roland GOGUERY, Nadine MOREAU, Didier GUICHARD, Oliver GALOPIN, Laurent GOSCINSKI, Nathalie BERNIOT, Bertrand TISSIER, Bernard BOURDU, Frédéric JOUBAUD, Patrick SEGAUD, Anne MICHALEUVIEZ, Rachel TANNEUR, Sophie SARIAN, Marc BELLENGER, Béatrice RATELET.

Date de convocation
21 février 2017

Étaient absents :

Mesdames et Messieurs Coralie DEROCHE, Didier GEORGES, Marc SOUDY, Laetitia PREVOST, Anne-Marie FERREIRINHO, Stéphanie DEDION, Pascal GOUDY, Stéphanie LHOSTE.

Date d'affichage
3 mars 2017

Étaient excusés :

Mesdames et Messieurs Coralie DEROCHE, Didier GEORGES, Marc SOUDY, Laetitia PREVOST, Anne-Marie FERREIRINHO, Stéphanie DEDION.

Nombre de conseillers

En exercice 27
Présents 19
Votants 25

Ont donné Pouvoir :

Coralie DEROCHE à Béatrice RATELET,
Didier GEORGES à Sophie SARIAN,
Marc SOUDY à Roland GOGUERY,
Laetitia PREVOST à Franck BRETEAU,
Anne-Marie FERREIRINHO à Nadine MOREAU,
Stéphanie DEDION à Nathalie BERNIOT,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu le dispositif financier du Fonds d'Intervention Foncière (FIF) mis en place par Bourges Plus dans le cadre d'un projet d'acquisition ;

Vu la lettre du 21 novembre 2016 de monsieur le Maire de Trouy sollicitant les conditions d'éligibilité pour le projet « résidence seniors » en raison de l'opportunité d'acquérir des parcelles complémentaires ;

Vu la lettre de Bourges Plus en date du 9 janvier 2017 qui informe monsieur le Maire de Trouy que le projet « résidence seniors » est susceptible d'être éligible au FIF dans la mesure où plus de 35 % des logements prévus seraient à vocation sociale ;

Vu le projet qui prévoit 15 logements dont 7 logements sociaux et 8 lots dédiés à l'accession à la propriété ;

Vu l'avis du service de France domaine ainsi que le découpage parcellaire permettant le calcul du montant de la participation dans le cadre du FIF ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet et le plan de financement en découlant relatif à l'acquisition de deux parcelles complémentaires en vue de leur intégration dans le projet « résidence seniors » tel que ci-après ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'aide de Bourges Plus dans le cadre du Fonds d'Intervention Foncière (FIF).

DEPENSES		RECETTES	
INTITULÉS	MONTANT	INTITULÉS	MONTANT
ACHAT ET HONORAIRES	39 000 €	SUBVENTION	9 600 €
<u>PRIX D'ACHAT</u> des parcelles cadastrées AK N° 82 et 83 pour une surface de 1050 m ²	35 000 €	Subvention demandée dans le cadre du FIF (30% de l'estimation du service de France Domaine)	
<u>HONORAIRES</u>	4 300 €	APPORT COMMUNAL	29 700 €
TOTAL	39 300 €	TOTAL	39 300 €

Le Maire

Gérard SANTOSUOSSO

**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2017
Publication : 01/03/2017



VILLE DE TROUY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet :

Extension de
l'éclairage public
chemin du Bodivioux :
Approbation du plan
de financement
présenté par le SDE 18

L'an deux mille dix-sept le vingt-huit février, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Franck BRETEAU, Sandrine FLOUZAT, Olivier MAUPETIT, Roland GOGUERY, Nadine MOREAU, Didier GUICHARD, Oliver GALOPIN, Laurent GOSCINSKI, Nathalie BERNIOT, Bertrand TISSIER, Bernard BOURDU, Frédéric JOUBAUD, Patrick SEGAUD, Anne MICHALEUVIEZ, Rachel TANNEUR, Sophie SARIAN, Marc BELLENGER, Béatrice RATELET.

Date de convocation

21 février 2017

Étaient absents :

Mesdames et Messieurs Coralie DEROCHE, Didier GEORGES, Marc SOUDY, Laetitia PREVOST, Anne-Marie FERREIRINHO, Stéphanie DEDION, Pascal GOUDY, Stéphanie LHOSTE.

Date d'affichage

3 mars 2017

Étaient excusés :

Mesdames et Messieurs Coralie DEROCHE, Didier GEORGES, Marc SOUDY, Laetitia PREVOST, Anne-Marie FERREIRINHO, Stéphanie DEDION.

Nombre de conseillers

En exercice 27
Présents 19
Votants 25

Ont donné Pouvoir :

Coralie DEROCHE à Béatrice RATELET,
Didier GEORGES à Sophie SARIAN,
Marc SOUDY à Roland GOGUERY,
Laetitia PREVOST à Franck BRETEAU,
Anne-Marie FERREIRINHO à Nadine MOREAU,
Stéphanie DEDION à Nathalie BERNIOT,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

La commune de TROUY envisage de réaliser des travaux d'extension de l'éclairage public Chemin du Bodivioux.

La commune est adhérente au Syndicat Départemental d'Énergie du Cher (SDE 18) à qui elle a transféré la compétence éclairage public.

Considérant que la commune conserve le pouvoir décisionnel sur les travaux à réaliser par le SDE 18 et le choix du matériel, il y a lieu d'autoriser le Maire à signer les plans de financement prévisionnels d'éclairage public présentés par le SDE 18.

Le montage financier des travaux est estimé de la façon suivante :

Localisation des travaux	Nature des travaux	Montant estimatif total des travaux HT	Montant de la participation de la commune HT
CHEMIN DU BODIVOUX	Extension	6 465.80 €	3 232.90 €

Le montant définitif de la participation financière de la commune sera calculé en fonction du montant réellement acquitté par le SDE 18.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5212-26 ;

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher ;

Vu la délibération de la commune en date du 13.09.2016 transférant au SDE 18 la compétence éclairage public ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le montage financier tel que défini ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à signer le plan de financement prévisionnel proposé par le SDE 18 et annexé à la présente délibération,
- **INSCRIT** les crédits afférents au Budget de la commune (en subvention d'équipement au compte 204), sachant que le montant définitif de la participation financière de la commune sera calculé en fonction du montant réellement acquitté par le SDE 18.

Le Maire

Gérard SANTOSUOSSO

**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2017

Publication : 01/03/2017

VILLE DE TROUY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Objet :

Fixation de la participation de l'aménageur des parcelles concernées par l'extension

L'an deux mille dix-sept le vingt-huit février, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Franck BRETEAU, Sandrine FLOUZAT, Olivier MAUPETIT, Roland GOGUERY, Nadine MOREAU, Didier GUICHARD, Oliver GALOPIN, Laurent GOSCINSKI, Nathalie BERNIOT, Bertrand TISSIER, Bernard BOURDU, Frédéric JOUBAUD, Patrick SEGAUD, Anne MICHALEUVIEZ, Rachel TANNEUR, Sophie SARIAN, Marc BELLENGER, Béatrice RATELET.

Date de convocation

21 février 2017

Date d'affichage

3 mars 2017

Étaient absents :

Mesdames et Messieurs Coralie DEROCHE, Didier GEORGES, Marc SOUDY, Laetitia PREVOST, Anne-Marie FERREIRINHO, Stéphanie DEDION, Pascal GOUDY, Stéphanie LHOSTE.

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	19
Votants	25

Étaient excusés :

Mesdames et Messieurs Coralie DEROCHE, Didier GEORGES, Marc SOUDY, Laetitia PREVOST, Anne-Marie FERREIRINHO, Stéphanie DEDION.

Ont donné Pouvoir :

Coralie DEROCHE à Béatrice RATELET, Didier GEORGES à Sophie SARIAN, Marc SOUDY à Roland GOGUERY, Laetitia PREVOST à Franck BRETEAU, Anne-Marie FERREIRINHO à Nadine MOREAU, Stéphanie DEDION à Nathalie BERNIOT,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu les Déclarations Préalables (DP) accordées en 2015 pour une division de terrain sis chemin du Bodivioux sur la commune de Trouy ;

Considérant que cette opération d'aménagement consiste en la réalisation d'une division de terrain d'une surface de 6 257 m², en six lots à bâtir ;

Considérant que l'aménagement du chemin du Bodivioux est nécessaire par l'exécution des travaux d'établissement ou d'adaptation des réseaux, notamment d'eaux pluviales, de téléphone, d'électricité, d'éclairage public et de voirie sous couvert de la collectivité compétente et des concessionnaires ;

Vu la convention, approuvée par le Conseil municipal du 17 novembre 2015, signée avec le propriétaire, porteur de l'opération, afin de déterminer les conditions de financement de la réalisation des réseaux d'assainissement, d'eaux pluviales, d'éclairage public, d'électrification et de travaux de voirie nécessaires à l'implantation du lotisseur chemin du Bodivioux ;

Considérant que par cette convention, le propriétaire, Monsieur ANDRIEUX Jean-Marie s'est engagé, à prendre en charge les sommes correspondantes aux travaux de viabilité nécessaires à la desserte et à l'implantation des projets ;

Considérant que la ville a fait appel au SDE 18, à qui elle a délégué cette compétence « éclairage public » ;

Vu la proposition financière établie par le SDE 18 et approuvée par le Conseil municipal ;

Vu coût total de l'extension à hauteur de 6 485.80 € HT dont 50 % pris en charge par le SDE 18 et les 50% restant à la charge de la ville, soit 3 232.90 € HT ;

Considérant que cette extension bénéficie aux lots susvisés mais également aux propriétaires riveraines, il est proposé de répercuter à Monsieur ANDRIEUX Jean-Marie qu'une partie de cette dépense à hauteur de 50 % de la part restant à charge de la ville soit 1 616.45 € nets.

Vu l'accord de Monsieur ANDRIEUX Jean-Marie ;

Entendu l'exposé de Monsieur Franck BRETEAU, Maire-Adjoint délégué à l'aménagement du territoire ;

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- **APPROUVE** cette participation qui sera mise à la charge de Monsieur ANDRIEUX Jean-Marie ;
- **INSCRIT** cette recette au BP 2017.

Le Maire

Gérard SANTOSUOSSO